



Bretagne ma vie  
& Daniel CUEFF

# PLAN MARSHALL

des langues  
de Bretagne

Bertègn Breizh  
**ma viy** **ma buhez**





Rédactrices et rédacteurs

**GENTY Hervé**

**GUÉGUÉNIAT**

**Steven**

**KERJEAN Jean-**

**Pol**

**LEBON Léa**

**LECUYER Fabien**

**MARY Laura**

**OLLIVIER Yvon**

Relectrices et relecteurs

**GUÉGUEN**

**Josette**

**ROLLO Matao**

**GLARNER Sophie**



# Table des matières

Préambule.....	4
1) Un constat alarmant.....	4
2) Il est temps de vouloir !.....	5
I) Initiation généralisée et visibilité des langues de Bretagne.....	5
I.1) Parcours « Civilisation et langues de Bretagne » généralisé aux élèves de primaire.....	5
I.2) Toponymie, signalétique et visibilité de nos langues.....	6
I.3) Les langues de Bretagne : communication sur une vie sociale et économique.....	6
I.4) Le numérique comme porte d'entrée vers la culture bretonne.....	6
I.5) Nos langues, identité visuelle de la Bretagne.....	7
II) L'enseignement des langues de Bretagne, de la maternelle à l'université.....	7
II.1) Pérenniser et soutenir l'ouverture de nouvelles crèches bilingues.....	7
II.2) L'enseignement bilingue breton-français : des objectifs fondamentaux.....	7
a) Obtenir la compétence linguistique pour la région Bretagne dans une perspective plus globale de dévolution.....	8
b) Créer un Centre Universitaire d'étude des pratiques semi-immersives et immersives en langue bretonne.....	8
c) Obtenir une labellisation « Parcours plurilingue Breton ».....	9
d) Former de nouveaux locuteurs adultes et futurs enseignants en nombre suffisant.....	10
II.3) L'enseignement bilingue gallo-français.....	10
II.4) Focus sur le réseau Diwan.....	11
III) Promouvoir l'usage des langues de Bretagne dans l'espace public et privé.....	11
III.1) L'audiovisuel public en Bretagne : sortir du néant et créer un véritable Paysage Audiovisuel Breton (PAB).....	11
a) Création d'une chaîne publique de télévision bretonne.....	12
b) Soutien à la production audiovisuelle en langues de Bretagne.....	12
c) Création d'une radio régionale publique bretonne (incluant le 44).....	13
d) Soutien à la production radiophonique en langues de Bretagne sur les radios privées et associatives.....	13
e) Soutien à la création culturelle bretonne.....	13
III.2) Les langues de Bretagne dans la vie économique et professionnelle.....	15
a) Les langues de Bretagne dans l'entreprise.....	15
b) Les langues de Bretagne dans les institutions et les services publics.....	15
III.3) Répondre aux besoins des communautés bretonnante et gallésante.....	16
a) Des outils pour des communautés numériques dynamiques.....	16
b) Offrir la possibilité d'un quotidien vécu intégralement en breton ou en gallo.....	17
IV) Les moyens financiers et institutionnels.....	17
V) Conclusion.....	18



Les champs sans les talus, c'est bien plus commode, disait-on il y a quelques décennies. Oui, c'est plus simple quand on ne voit qu'une tête, c'est plus simple quand il n'y a pas de diversité... mais ce faisant, le sens de la vie se perd.

Les langues sont des bijoux vivants de la diversité, des témoins de notre histoire, des socles de nos philosophies. Elles évoluent et ne cessent de constituer notre identité, diverse et multiple. Elles renferment, pour ce qui concerne les langues celtiques et les langues romanes présentes en Bretagne, les vibrations, les fondamentaux des mouvements des peuples, depuis leur origine indo-européenne. L'intelligence collective accumulée au fil des siècles nous enrichit tous. Quel émerveillement de constater les racines communes entre l'hindi et le breton ! d'explorer des étymons indo-européens de nos langues et d'en découvrir les connexions, les façons de penser qui font le cœur des peuples.

Ne craignons pas la diversité, mais favorisons-la : on l'a bien compris en matière écologique... Reste à le faire comprendre aussi en matière culturelle. Oui, c'eût été plus simple que tout le monde parle français, et uniquement français, au Sénégal, à Madagascar et dans l'Hexagone. Mais quel sens cela aurait-il ? Aurait-ce été un progrès pour l'humanité ? La création du musée des arts primitifs, le budget colossal accordé à la francophonie, montrent bien l'intérêt que nous trouvons à la diversité... hors de nos frontières.

Il est temps de prendre conscience que les langues régionales méritent autant que les cathédrales et sont des clés d'or pour explorer d'autres richesses. Il est temps de mettre fin au remembrement culturel. Pour ce qui est des langues de Bretagne, le conseil régional doit s'emparer résolument de ce sujet. Il doit affirmer que l'enseignement des langues est un enjeu breton crucial, et que son utilisation dans la vie publique est une question de volonté. L'image de nos langues, parfois remisées au folklore, doit être mise en avant : les langues, la diversité, c'est l'avenir !

L'emploi de la langue bretonne et du gallo continue à régresser, malgré l'engagement des militants culturels. Concernant le breton, le nombre de nouveaux bretonnants (près de 20 000 scolarisés en classes bilingues) ne compense pas la disparition des anciens. Seules des mesures très volontaristes peuvent éviter l'extinction totale des deux langues populaires de Bretagne : c'est l'objet du Plan Marshall pour nos langues. Les langues de Bretagne sont en grand danger d'extinction selon L'UNESCO. Il y a actuellement environ 200 000 personnes à parler le breton et autant à parler le gallo. Chaque année, entre les brittophones qui décèdent et ceux qui apprennent leur langue originelle, c'est une disparition nette d'environ cinq mille locuteurs.

Sauf politique volontariste, dans vingt ans, les langues bretonne et galloise auront disparu du paysage linguistique de la Bretagne. Est-ce le futur que les Bretons souhaitent pour leur culture et leur civilisation ? Dans les années 60, il y avait environ un demi-million de brittophones en Bretagne, autant qu'il y avait de personnes à parler gallois au Pays de Galles. Soixante ans plus tard, en ce moment même, les Gallois sont plus de 750 000 à parler leur langue, et nous seulement environ 200 000. Que de temps précieux perdu à force d'inertie des services de l'État, de blocages idéologiques des divers gouvernements, mais aussi d'un manque de volonté politique manifeste du conseil régional de Bretagne.

Alors que le constat est alarmant et que la politique linguistique régionale se singularise par l'échec, comment peut-on dire aux Bretonnes et aux Bretons que « nous sommes sur le bon chemin » ? Avant même que la loi Molac ne soit votée, les Basques du nord réussissaient à scolariser près de 50% de leurs enfants en classe bilingue (en Bretagne 3% des enfants sont en classe bilingue). À politique et moyens constants, on peut d'ores et déjà estimer que les Basques du nord, les Corses et les Alsaciens sauveront leur langue, tandis que nos langues bretonne et galloise sont condamnées. Cette comparaison nous démontre que rien ne vaut la volonté politique. Si nous ne changeons pas immédiatement de cap, il en sera fini de nos langues. La loi Molac ne servira à rien si les Bretons ne veulent pas s'en saisir et se montrent incapables de volonté politique.

L'adoption toute récente de cette loi, avec une indiscutable majorité transcendant les diverses obédiences politiques des votants, dénote d'une volonté, d'un regard nouveau porté sur les langues minoritaires. Ces langues, si longtemps rejetées, ou même simplement méconnues, prennent une valeur nouvelle, celle que porte la richesse de la diversité. La loi Molac ouvre un chemin pour le gallo et le breton, un chemin certes long, mais qui ne saurait constituer un obstacle infranchissable pour nos langues plusieurs fois centenaires si la volonté des Bretonnes et des Bretons les portent vers l'avenir.



## 2) Il est temps de vouloir !

La liste « Bretagne ma vie » affiche clairement l'objectif de sauver nos langues par la mise en œuvre des moyens adaptés.

Une fois élue , elle :

- > Procédera à la ratification symbolique de la Charte Européenne des Langues Régionales
- > Érigera les langues bretonne et gallèse au statut de langues co-officielles de Bretagne
- > Créera les conditions d'un véritable désir d'apprendre la langue
- > Affichera et poursuivra l'objectif de généralisation de l'enseignement de nos langues à tous nos enfants ainsi que l'histoire populaire de Bretagne.
- > Ancrera l'usage de nos langues de Bretagne dans la vie publique.

Nos langues sont des trésors trop souvent méconnus ou négligés. Elles nous disent ce que nous sommes et ce qui nous relie. Elles nous parlent encore de notre avenir commun et de notre force d'ouverture aux autres dans le monde troublé d'aujourd'hui. La politique linguistique doit être notre priorité.

## I) Initiation généralisée et visibilité des langues de Bretagne

### I.1) Parcours « Civilisation et langues de Bretagne » généralisé aux élèves de primaire

Dès la maternelle jusqu'à la fin de l'école élémentaire nos élèves suivront un Parcours de Civilisation et d'Initiation aux langues de Bretagne. Ce parcours pédagogique intégrera une initiation aux langues bretonne et gallèse pour tous les élèves, ainsi qu'à partir du cycle 2 des éléments d'Histoire et de géographie, de civilisation et de patrimoine. Le parcours sera différencié avec une initiation plus approfondie de la langue bretonne en Basse-Bretagne et inversement pour la langue gallèse en Haute-Bretagne. Cette initiation aux langues de Bretagne est en partie déjà mise en œuvre dans le Département du Finistère grâce au soutien du C dpt 29 et l'intervention du tissu associatif local. Concernant le gallo, des méthodes d'enseignement destinées aux classes de primaire existent déjà (« 15 minutes de gallo par jour ») et sont déjà utilisées dans des classes d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. La région Bretagne recrutera en début de mandat deux intervenants « Langue gallèse » par département (22, 35, 56, 44). Ces intervenants seront chargés d'informer le personnel enseignant et les parents d'élèves sur les possibilités d'enseignement du gallo, de proposer des interventions en gallo dans les écoles primaires basées sur ces méthodes.

Ces expériences seront généralisées à tous nos élèves de primaire, dans le cadre de l'horaire normal des écoles, comme c'est déjà le cas en Corse. Cette politique sera menée par la Région Bretagne, ainsi que les C dpt bretons qui le souhaitent. Les moyens humains mis en œuvre pourront conjointement être l'intervention d'animateurs issus du tissu associatif et habilités par l'Education Nationale ou bien des professeurs des écoles également habilités lors de leur formation. Cette politique éducative s'appuiera sur les ressources matérielles du futur grand Institut de la Civilisation Bretonne. A l'issue de ce parcours un Brevet validera les acquis (niveau A1 en langues) et constituera une porte d'entrée pour la poursuite au collège.

Le temps doit cesser où l'ensemble des enfants vivant sur le territoire breton seraient coupés des réalités linguistiques et historiques millénaires qui ont façonné la Bretagne contemporaine. Si l'on souhaite préserver a minima nos singularités et notre existence collective, ce sont tous les enfants de Bretagne qui doivent pouvoir accéder à ce nouveau Parcours.



## I.2) Toponymie, signalétique et visibilité de nos langues

Une langue qui s'affiche est une langue qui vit. La signalétique est bien souvent le premier contact qu'aura un nouvel arrivant avec le lieu dans lequel il se trouve. C'est également un élément de repère qui devient rapidement familier aux habitants. Pour ces raisons, il est nécessaire d'augmenter la présence du breton et du gallo dans nos rues, nos institutions, nos transports. Des actions simples, comme l'annonce des arrêts en trois langues dans les transports publics, les affichages trilingues dans les institutions publiques ou encore le renforcement de l'usage de panneaux routiers bilingues permettent d'ancrer les langues de Bretagne dans l'environnement quotidien de tous.

La Bretagne incitera les communes, les départements, les DDT (Directions Départementales des Territoires) et l'État à mettre en place une communication et une signalétique bilingues ou trilingues, poursuivant ainsi l'élan entamé par les chartes « Ya d'ar brezhoneg ! » ou « Du galo dame yan dame vère ».

Objectif 2027 : tous les nouveaux panneaux apposés en Bretagne doivent être bilingues ou trilingues, en incitant les communes à privilégier en premier lieu la langue du territoire.

L'usage de signalétique bilingue implique de fait le respect de la toponymie des lieux. En respectant la toponymie originale, gallèse ou bretonne, et en la traduisant de manière appropriée, ces panneaux peuvent intriguer, interroger et amener tout un chacun à s'intéresser à ces langues qui s'inscrivent dans les paysages au milieu desquels elles évoluent depuis des siècles. En particulier, signalétique et toponymie sont les portes d'entrées par lesquelles le voyageur découvrira nos langues. Elles peuvent donc être l'un des nombreux moyens dont peut s'emparer le monde du tourisme pour raconter la Bretagne à travers son vocabulaire unique. Pour entamer ce travail, Bretagne Ma Vie va mettre en place un recensement général des noms de lieux en breton et en gallo, en partenariat avec les communes et les associations, notamment en renforçant le travail de collectage mené par certaines d'entre elles (comme ChubEndret ou Dastum par exemple, ou bien encore la mairie de Plonevez-Portzay).

## I.3) Les langues de Bretagne : communication sur une vie sociale et économique

Des campagnes de communication valorisant le dynamisme de nos langues dans la vie sociale et économique seront effectuées par la Région Bretagne plusieurs fois par an. Parmi elles, des campagnes afin de promouvoir les inscriptions en filières bilingues, d'autres pour soutenir l'enseignement de nos langues auprès des adultes. Les supports pourront être les spots télé ou bien radio, les panneaux publicitaires, affiches, flyers...

Le futur Institut de la Civilisation Bretonne (un EPCC) offrira à nos langues et à nos cultures le rayonnement qu'elles méritent. À la fois lieu d'expositions permanentes et temporaires, de mémoire vivante, lieu d'apprentissage, de découverte et de recherches, bibliothèque conservatoire du fonds d'édition breton et médiathèque, cet Institut sera un pôle dynamique d'échanges.

## I.4) Le numérique comme porte d'entrée vers la culture bretonne

Le numérique offre de formidables outils permettant de rendre les productions en langue bretonne ou gallèse disponibles à tout un chacun, que ces productions soient contemporaines ou historiques. La Région doit promouvoir l'accès à ces ressources, en finançant, directement ou via des initiatives associatives, la numérisation de documents historiques en langue bretonne ou gallèse mais également en rendant ces documents consultables par le plus grand nombre.

L'omniprésence du numérique dans nos vies en fait également un support privilégié pour l'apprentissage et la diffusion de nos langues. De nombreuses applis proposent actuellement d'apprendre des éléments de vocabulaire ou de prononciation pour des centaines de langues : le breton et le gallo ont également toute leur place





dans ce genre d'initiative. Ces applis peuvent prendre la forme d'un outil d'apprentissage isolé ou s'inscrire dans un parcours de découverte touristique et patrimoniale sur le territoire breton, à l'image, par exemple, des « His-toPad » proposés par certains musées.

Enfin, il est également primordial de poursuivre la diffusion et la création d'outils numériques en langues galloise et bretonne, efforts initiés par l'Office de la Langue Bretonne, BCD, (Bretagne Culture Diversité) ainsi que par le milieu associatif mais encore trop peu connus et diffusés. En effet, la présence numérique des langues de Bretagne sera l'un des garants de leur pérennité mais également de leur dynamisme et de leur attractivité vis-à-vis des apprenants comme des locuteurs.

## **I.5) Nos langues, identité visuelle de la Bretagne**

Le marketing territorial se borne à appliquer à la Bretagne les mêmes méthodes qu'à l'Ardèche ou au Limousin. Les appels d'offres dans ce domaine, briefent les agences de manière à ce qu'une agence bordelaise puisse répondre à Landerneau, ou une agence parisienne dans les quartiers brestois.

Les événements touristiques se distinguent entre événements grand public, gommant l'identité bretonne pour mieux attirer la masse, et ceux justement axés sur notre identité. Le fossé se creuse entre les deux catégories.

Les politiques touristiques valorisent l'image de carte postale de la Bretagne. Ils fabriquent des « routes des phares » et n'utilisent nos langues que de manière anecdotique et humoristique.

Pourtant, certains organismes touristiques commencent à se rendre compte que l'épaisseur culturelle de la Bretagne est autrement plus importante que celle d'une carte postale, et construisent des itinéraires alliant tourisme et culture, comme le cheminement mis en place entre le Mont Saint Michel et Nantes...

Remettons donc en avant les langues bretonne et galloise comme fondamentaux de notre identité, de notre différence... Le « différenciateur » tant recherché par les communicants est là, sous nos yeux !

Saisissons cette opportunité pour valoriser l'image du breton et du gallo, marginalisés et dépréciés. Remettons les langues dans notre communication !

# **II) L'enseignement des langues de Bretagne, de la maternelle à l'université**

## **II.1) Pérenniser et soutenir l'ouverture de nouvelles crèches bilingues**

Ces crèches favorisent l'apprentissage très précoce de la langue avant la scolarisation de 0 à 3 ans. Elles constituent un véritable effet de levier pour l'enseignement bilingue dès la maternelle. Ces initiatives doivent être favorisées tant pour le breton que pour le gallo, tout comme la formation d'assistantes maternelles dans ces langues. Par ailleurs, tout futur parent pourra se voir proposer un accompagnement à l'apprentissage de la langue par des moyens « classiques » (stages en présentiel) ou « numériques » (enseignement à distance, application sur smartphone) ainsi qu'un kit « parler à son enfant en gallo / breton ».

## **II.2) L'enseignement bilingue breton-français : des objectifs fondamentaux**

Objectifs chiffrés de sauvegarde de la langue bretonne

Si nous souhaitons ne serait-ce que stabiliser le pourcentage de locuteurs de breton dans la population il nous



faut à minima presque doubler d'ici à 6 ans le nombre d'élèves dans les filières bilingues et passer ainsi de 20.000 élèves à 40.000 élèves. Ceci revient à une croissance de plus de 3.000 élèves par an, soit la formation de plus d'une centaine de professeurs bilingues par an toutes filières confondues.

Pour atteindre ces objectifs nous devons changer de braquet et mettre fin à la logique de soin palliatifs réservée à nos langues.

### Pour ce là il nous faut :

#### **a) Obtenir la compétence linguistique pour la région Bretagne dans une perspective plus globale de dévolution**

Peut-on encore changer de braquet dans les politiques menées vis-à-vis des langues régionales au sein du Ministère de l'Éducation nationale ? La réponse est non !

Chaque année le nombre de postes offerts aux différents concours d'enseignants bilingues par le Ministère de l'Éducation nationale demeure très largement insuffisant par rapport aux nécessités de développement de nos langues dans une perspective de survie.

Les objectifs inscrits dans le contrat de plan État-Région en CALR (commission académique des langues régionales) ne sont jamais respectés car volontairement bridés par le Ministère. Or comme nous le savons le temps est compté, nous ne pouvons plus rester en position d'attendre la sollicitude du Ministre de l'Éducation nationale qui ne viendra hélas jamais...

Dans le premier degré, le concours de professorat des écoles bilingues toutes filières confondues offre en 2021 seulement une cinquantaine de places au concours, alors que pour figurer dans une perspective de sauvegarde de la langue bretonne il en faudrait au moins 2 fois plus.

Quant au nombre de postes offerts aux différents concours de CAPES bilingue dans le secondaire, il est également dérisoire, rendant les filières bilingues peu attractives en collège-lycée avec l'enseignement en langue bretonne le plus souvent d'une seule et unique discipline non linguistique : l'histoire-géographie.

Il y a donc bien 2 logiques qui s'opposent : une logique palliative de déclin inexorable et une logique de croissance dynamique répondant aux nécessités de sauvegarde de la langue avec un nombre de nouveaux locuteurs compensant le départ des anciens.

Pour se situer enfin dans cette perspective de sauvegarde de nos langues et ne plus mentir aux bretons, pour répondre simplement à la demande sociale croissante des Bretonnes et des Bretons de scolarisation des enfants bretons dans ces langues, la région Bretagne demandera à gérer des compétences linguistiques et éducatives dans une perspective globale de dévolution.

#### **b) Créer un Centre Universitaire d'étude des pratiques semi-immersives et immersives en langue bretonne**

Les effets bénéfiques de l'immersion précoce dans une ou plusieurs langues sur les processus acquisitionnels ont fait l'objet de très nombreuses études tant en France qu'à l'étranger. Les services de l'État en Bretagne, comme à l'échelon ministériel, ne semblent pas avoir pris toute la mesure de ces études, puisque l'Académie de Rennes demeure quasi unilatéralement axée sur des dynamiques et des problématiques d'enseignement monolingue, confinant les filières bilingues à un mode d'apprentissage expérimental et accessoire. Non consciente de la chance que représente l'existence de nos langues, l'Académie de Rennes doit véritablement sortir ces langues de la marginalité et de l'indigence, changer de paradigme en inscrivant profondément et définitivement leur promotion au cœur du Projet Éducatif Académique Breton.

Pour ce faire, en lien avec le Rectorat et les Universités, la Région Bretagne participera activement à la création d'un Centre universitaire de recherche pluridisciplinaire (didactique et psycholinguistique acqui-





tionnelle...) sur les pratiques immersives et semi-immersives en langue bretonne. L'objet de ce centre de recherche sera d'étudier et de confronter les différentes pratiques linguistiques entre elles, que ces pratiques soient immersives, semi-immersives ou bien monolingues. Les travaux de ce laboratoire de recherche viendront dans un premier temps renforcer et crédibiliser la formation des enseignants bilingues au sein des INSPEs. Dans un regard croisé, ces travaux pourront également enrichir le savoir des enseignants monolingues qui ignorent tout des pratiques bilingues.

Enfin dans un deuxième temps la création de ce centre de recherche aura un effet de levier et de reconnaissance institutionnelle grâce aux apports cognitifs qu'il divulguera sur les processus d'acquisition en pratiques immersives. Il favorisera une égale considération entre les filières bilingues et monolingues constituant un changement de paradigme dans la perspective d'une dévolution de compétence régionale au niveau linguistique.

### **c) Obtenir une labellisation « Parcours plurilingue Breton »**

Donner de la perspective et de la visibilité aux filières semi-immersives et immersives dans l'Académie

Un des avantages reconnus du plurilinguisme précoce est l'acquisition facilitée d'autres langues durant les scolarités primaire et secondaire. Le plurilinguisme est l'une des motivations principales des parents souhaitant scolariser leurs enfants en écoles immersives ou semi-immersives de langue bretonne : ouvrir l'enfant sur l'altérité et sur le monde, avec d'un côté un ancrage de l'élève dans une singularité bretonne qui lui sera propre, et de l'autre l'accès démultiplié aux langues internationales européennes (anglais, espagnol, allemand) ou bien orientales (le chinois et l'arabe).

Cependant pour un certain nombre de parents qui hésiteraient encore à scolariser leurs enfants dans l'une des trois filières bretonnes il manque souvent de la visibilité quant à la place qui est faite aux langues internationales, principalement l'anglais.

Il n'est pas assez divulgué et reconnu que les élèves qui ont suivi une scolarité bilingue breton dans l'enseignement primaire ont un niveau en anglais et une capacité à apprendre des langues déjà bien supérieurs aux élèves monolingues qui ont pourtant suivi la même initiation à l'anglais à partir de la grande section de maternelle. À leur arrivée en 6ème les élèves bilingues suivent pourtant le même enseignement optionnel en anglais que les élèves monolingues. Les capacités linguistiques des élèves bilingues sont donc sous évaluées.

L'objet principal de ce processus de labellisation « Parcours plurilingue breton » va donc être de réévaluer la place de l'anglais au sein des filières bilingues et de mettre en perspective le multilinguisme inhérent à ces filières, qui ne s'arrête pas à la seule maîtrise de la langue bretonne. Ce label sera gage de qualité et permettra de bien identifier, de la maternelle à l'université, ce cursus scolaire plurilingue breton.

La labellisation du « parcours plurilingue breton » impliquera :

Dans le secondaire, l'enseignement de l'anglais des élèves bilingues doit être différencié de celui des élèves monolingues. Ainsi les élèves bilingues doivent pouvoir suivre un enseignement accéléré de l'anglais qui mènera en fin de collège ou en début de lycée à l'enseignement en anglais d'une discipline non linguistique (en plus des disciplines non linguistiques (DNL) enseignées en breton). Le nombre de DNL enseignées en langue bretonne (immersion ou semi-immersion) doit être revu à la hausse. Toutes les disciplines doivent pouvoir être enseignées en breton (actuellement seules 3 disciplines ont le droit d'être enseignées en breton : EPS, mathématiques et Histoire-géographie).

Dans ce cursus la progression dans l'apprentissage optionnel des autres langues vivantes doit également être repensé avec notamment la possibilité d'apprentissage d'une troisième langue dès la sixième. Enfin en lycée cette labellisation « Label Parcours Plurilingue Breton » doit pouvoir être reconnue et intégrée au sein des sections européennes ou bien des sections langues orientales.



Dans le primaire, l'initiation existante à l'anglais doit être maintenue à partir de la grande section de maternelle. Parallèlement l'expérimentation de nouvelles voies doit être rendue possible avec des méthodes comme Artigal un peu plus orientées vers le plurilinguisme en donnant une place plus importante à l'anglais dès la maternelle que nos filières traditionnelles. Cette méthode très répandue au Pays Basque a reçu un très grand succès dans cette région et a très fortement dynamisé la filière basque. Cette nouvelle piste d'expérimentation comme toutes les pratiques de nos filières bretonnes pourra faire l'objet d'analyse et d'évaluation par le laboratoire de recherche en didactique et psycholinguistique acquisitionnelle pré-cité. Elle pourra être adaptée aux réalités bretonnes.

Grâce à cette labellisation « Parcours Plurilingue Breton » l'ensemble des filières bretonnes gagnera autant en lisibilité qu'en notoriété.

#### **d) Former de nouveaux locuteurs adultes et futurs enseignants en nombre suffisant**

Le dispositif régional d'aides existant sera maintenu. Il s'agit d'aides aux apprenants via les centres de formations intensives, ou bien d'aides aux étudiants des masters enseignement bilingue futurs professeurs. Les aides seront étendues aux étudiants de licence de breton bivalentes (Univ. De Brest) ou bien aux étudiants de Licence de breton monovalentes ayant suivi le parcours PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles), ce à partir de la 2e année de licence.

La région favorisera également l'implantation de nouveaux sites de formation intensifs en breton et en gallo au niveau associatif.

Au niveau universitaire la région favorisera la création de facultés de breton à l'UBS, au pôle universitaire de Saint-Brieuc, ainsi qu'à l'Université de Nantes.

Dans l'enseignement public, les INSPEs bilingues seront déclinés sur quatre sites (Brest, Lorient, Saint-Brieuc, Rennes), contre un seul actuellement (Saint-Brieuc) afin de faciliter l'accès des étudiants à ces formations.

L'objectif suivi par la région consistera à obtenir au plus vite la création de licences pro enseignement breton ou gallo, plurilingues au sein de chaque université de Bretagne, avec des aides renforcées aux étudiants dès la licence.

La région Bretagne négociera avec l'État et les services de l'Éducation nationale, la mise en œuvre d'un plan massif de formation des enseignants déjà en fonction et titulaire du Capes, sur une durée de cinq années, avec des aides régionales pour les enseignants volontaires.

L'État forme actuellement 700 enseignants (dont 25 % sont destinés aux filières bilingues) en langue corse sur l'île de beauté, sans que cela soulève une difficulté insurmontable d'organisation à l'Éducation nationale. Lorsque la volonté politique est au rendez-vous, il n'y a plus de frein. Au nom de quoi l'État refuserait-il d'agir de même en Bretagne ? De nombreux enseignants accepteraient volontiers de se former à l'enseignement de nos langues, si la chance leur en était donnée.

Ce plan massif de formation des enseignants concernera également les enseignants exerçant actuellement en dehors du territoire breton et qui souhaiteraient rejoindre la Bretagne.

Le nombre d'enseignants et la qualité de leur formation, sont à la base de la réussite linguistique. C'est par là, avant tout, que la volonté politique retrouvée de la région Bretagne doit pouvoir s'exprimer.

## **II.3) L'enseignement bilingue gallo-français**

La Région mettra en place, en partenariat avec l'Éducation nationale et/ou la DDEC, la création d'une classe bi-



lingue gallo-français par département à l'horizon 2027.

Le Parcours « Civilisation et langues de Bretagne » mentionné au point I.1 inclura également une initiation au gallo dans les filières bilingues breton-français, quel que soit leur statut (publiques, privées, associatives)

Dans la continuité de la politique régionale entamée en 2015, la Région renforcera considérablement son soutien à l'Afêtuê du Galo / Institut de la Langue Gallèse et aux autres associations engagées en faveur du développement de la langue gallèse (Bertègn Galèzz, Chubri...), pour que ceux-ci continuent et approfondissent le travail de normalisation, de promotion, de représentativité et de terminologie de la langue, travail essentiel afin d'offrir une base solide à un enseignement plus généralisé.

## II.4) Focus sur le réseau Diwan

La région Bretagne se montrera extrêmement attentive à soutenir, accompagner le développement du réseau Diwan, notre fer de lance de l'enseignement immersif aux résultats scolaires incomparables. La progression du nombre d'élèves au sein du réseau Diwan est le meilleur gage de succès d'une politique linguistique bretonne. Pour cela, la région soutiendra au mieux financièrement son développement, lui offrira tous les appuis techniques ou juridiques nécessaires et exigera de l'État la mise en place des conditions lui permettant de prospérer (contrats aidés, paiement du forfait scolaire, notamment si la loi Molac était censurée par le Conseil constitutionnel sur ce point, et signature des contrats d'association).

La Région Bretagne soutiendra également les investissements des écoles Diwan pour permettre d'accueillir les élèves dans des conditions matérielles optimales ; de cette manière, les parents d'élèves, pour lesquels ce critère peut être déterminant, seront plus enclins à y inscrire leurs enfants.

Les campagnes publicitaires menées par les services de la région au soutien de l'enseignement bilingue accorderont une large place aux avantages du réseau Diwan.

# III) Promouvoir l'usage des langues de Bretagne dans l'espace public et privé

## III.1) L'audiovisuel public en Bretagne : sortir du néant et créer un véritable Paysage Audiovisuel Breton (PAB)

Si nous ne voulons pas que la Bretagne de demain disparaisse et sorte de l'Histoire, il nous faut sortir du néant audiovisuel et radiophonique dans lequel la Bretagne a été enfermé depuis si longtemps. 95 % des médias télévisés et radios qui émettent en Bretagne sont des relais de grands médias et sociétés de production parisiennes. Et parmi ce peu de médias bretons existants, la plupart ne sont que de simples décrochages de relais nationaux ou bien n'ont d'existence que très locale. En tout cas, aucun média breton actuel n'a de réelle envergure régionale sur B4, encore moins sur B5. Résultat : une quasi invisibilité des problématiques culturelles et politiques bretonnes au niveau régional, une créativité artistique et culturelle bretonne peu divulguée, bien souvent inconnue du grand public, des langues bretonne et gallèse pourtant chères au cœur de nombreuses Bretonnes et Bretons, méconnues d'un nombre grandissant de citoyens bretons. Comment continuer à exister collectivement en tant que Bretonnes et Bretons si nous ne pouvons nous reconnaître, comme un effet de miroir, à travers plusieurs médias d'envergure régionale réelle ?





Pour sortir définitivement de cette indigence audiovisuelle et de cette marginalisation qui nous est imposée, il nous faut créer les conditions d'un Big Bang audiovisuel breton et sortir du néant. Le groupe Bretagne Ma Vie exigera au nom de toutes les Bretonnes et les Bretons qu'il représentera, la création d'un service public de télévision et de radio bretonne diffusant en continu des programmes communs et clairement identifiables à l'échelle de la Bretagne à 5 départements avec :

### **a) Création d'une chaîne publique de télévision bretonne**

#### **Un BIG BANG sur nos écrans bretons !**

Cette chaîne de télévision, en partenariat avec l'État, s'inspirera du modèle juridique et économique de la chaîne Via Stella en Corse. Elle diffusera à plein temps sur la TNT dans nos trois langues (français, breton, gallo) des programmes généralistes produits entièrement en Bretagne. Elle pourra également s'enrichir des expériences de chaînes de télévision des autres pays celtiques que sont l'Écosse (BBC ALBA), le pays de Galles (S4C) et l'Irlande (TG4) en créant des synergies de production à l'échelon européen. L'expérience de l'ancienne chaîne privée TV Breizh pourra également être mise à profit.

Beaucoup de régions d'Europe possèdent déjà une, voire plusieurs chaînes de télévision généralistes ayant pour fonction de diffuser tant la création culturelle que l'information régionale. Grâce à cette nouvelle chaîne, France 3 Bretagne répondra aux besoins des Bretons, elle cessera définitivement d'être à la remorque des décrochages de France 3 Ouest ou bien de France 3 National sur des créneaux horaires quasi inexistantes, et qui plus est, en dehors des heures de grande audience. Ce qui est possible en Corse, sur le territoire de la République, et dans beaucoup de régions d'Europe, doit être rendu possible en Bretagne. Nous avons le potentiel à la fois créatif, culturel et historique pour mener cette aventure audiovisuelle d'envergure, et notre notoriété culturelle européenne dépasse sans sourciller le carcan audiovisuel du Grand Ouest qu'on nous impose. La création de ce grand média breton n'est pas qu'une simple option pour la Bretagne, elle représente une nécessité vitale absolue pour la pérennité de notre identité collective.

### **b) Soutien à la production audiovisuelle en langues de Bretagne**

Les productions audiovisuelles en langues bretonne et galloise seront particulièrement soutenues, afin de pouvoir alimenter en partie leurs diffusions via cette nouvelle chaîne publique de télévision bretonne, ou via d'autres médias privés avec qui les partenariats seront approfondis (TBO, TBS, TVR, et WebTV Brezhoweb...) Le soutien s'effectuera dans tous les domaines de production : doublage, programmes d'information, documentaires, fictions, divertissement, sport, programmes jeunesse... Concernant le gallo, la Région Bretagne financera un média en ligne entièrement en langue galloise (semblable à Brezhoweb pour le breton). Ce média généraliste, gratuit et à la ligne rédactionnelle indépendante, sera destiné à donner au gallo un outil de socialisation quotidien.

Les productions en français ayant une problématique ou bien un intérêt breton évident seront également soutenues via le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA).

La Bretagne recèle nombre d'histoires extraordinaires à raconter, tant de personnages historiques, que ceux de femmes et d'hommes à la fois ordinaires et singuliers vivant dans notre société bretonne contemporaine.

La Région Bretagne favorisera ainsi l'émergence d'un cinéma d'auteur breton d'envergure européenne.

Les compétences d'écriture de scénarios existent en Bretagne, il conviendra de renforcer les partenariats et les synergies avec des structures comme Films en Bretagne, le Groupe Ouest C'hoariva, le festival de Douar-nenez, ou bien Ty Films (pour le documentaire), et les partenaires privés.



### **c) Création d'une radio régionale publique bretonne (incluant le 44)**

Comme pour la télévision publique régionale, du fait de notre singularité et de notre dynamisme culturel nous demanderons, en partenariat avec l'État, un service public de radio bretonne généraliste émettant dans nos trois langues un programme en continu et clairement identifiable sur les 5 départements bretons. Cette radio publique traitera de tous les sujets : société, politique, événementiel, histoire, portraits, politique, musique, théâtre, arts...etc.

Cette nouvelle offre radiophonique émettant sur les 5 départements bretons viendra compléter l'offre existante de France Bleu Armorique pour la Haute Bretagne et France Bleu Breizh Izel pour la Basse Bretagne, avec pour ces dernières des programmes parfois plus orientés « radio crochet ». Une synergie sera à élaborer entre les trois radios, avec une personnalité galloise plus affirmée à France Bleu Armorique et réciproquement une personnalité bretonne plus affirmée à France Bleu Breizh Izel. La logique des décrochages nationaux opérés par le réseau France Bleu sera abandonnée, car ils ne correspondent pas eux non plus aux besoins de la société bretonne contemporaine, suffisamment adulte pour accéder à une radio nationale afin d'avoir des informations nationales.

### **d) Soutien à la production radiophonique en langues de Bretagne sur les radios privées et associatives**

Les partenariats financiers, avec notamment les radios associatives membres de la CORLAB, dans le cadre de la production d'émission en langues bretonne ou galloise sera approfondi. De nouveaux projets comme la mutualisation des programmes au sein d'une nouvelle radio associative bilingue émettant sur la Bretagne historique sera soutenue.

Les radios privées bretonnes de langue française ayant une sensibilité ou personnalité bretonne notoire seront soutenues.

La région Bretagne demandera le droit à l'expérimentation de quotas de diffusion de chanteurs (créant avant tout dans les trois langues, français, breton ou gallo) ou formations musicales créant en Bretagne, afin de favoriser et soutenir la scène bretonne, toutes musiques confondues. Ces quotas de diffusion s'appliqueront sur toutes les radios émettant en Bretagne, ils constitueront une adaptation régionale des quotas déjà existant pour la chanson française.

### **e) Soutien à la création culturelle bretonne**

Les politiques culturelles menées par les DRAC en région ne jouent bien souvent qu'un rôle de relais locaux de politiques culturelles décidées à Paris et ne prenant que très peu en compte la créativité et les singularités locales. L'accès à La culture pour tous, tel est le leitmotiv des directions des affaires culturelles... Apporter La culture à qui n'en aurait pas ! Par « La culture » : comprenez une appréhension totalement uniforme et hiérarchisée de la culture, la culture autorisée par certains milieux parisiens et provinciaux bien-pensants qui veulent reproduire en région des codes culturels et artistiques définis à Paris.

Notre vision de la Culture est plurielle, par culture nous entendons quelque chose de bien plus vaste qu'un catalogue d'auteurs et d'artistes autorisés. La culture est avant tout populaire, c'est une sédimentation d'histoires, l'expression singulière de relations et de liens entre personnes singulières, un ensemble de codes, de langages, l'expression multiple de liens à une terre singulière, un ancrage, un ensemble de regards portés sur le monde à partir d'un lieu de vie.



Afin de promouvoir l'ensemble de ses expressions et créations culturelles singulières, la région Bretagne soutiendra activement les scènes et les festivals qui ouvrent une part de leur programmation à des artistes bretons tant d'expression française, que bretonne ou bien gallèse. La Région Bretagne créera un partenariat avec les acteurs de la vie culturelle afin que les salles de spectacle et les festivals intègrent cette dimension programmatique en instaurant une part de créations régionales.

La signature de conventions sur 3 ans avec des structures qui ont déjà fait leurs preuves permettrait de leur donner les moyens de porter des projets plus ambitieux marquant plus profondément le territoire.

Dans le cadre d'une dévolution culturelle, la Région demandera également que les formations et les résidences d'artistes puissent intégrer plus facilement des cursus en breton ou en gallo.

### La scène musicale bretonne :

La Bretagne est reconnue en France et en Europe comme étant une terre très fertile de festivals en tout genre. La région, en lien avec la DRAC, soutiendra ces festivals qui font la richesse de notre région et caractérisent une part de notre identité, de notre art de vivre.

Nous avons également la chance d'avoir une scène musicale très variée et créative tous genres confondus : musiques dites actuelles, jazz, musique du monde, et en fest-noz qui irrigue bien souvent les genres musicaux pré-cités.

Le maillon faible de notre vitalité musicale reste avant tout la programmation trop confidentielle de nos artistes, frein à leur visibilité et à l'encouragement de nouveaux talents. Pourtant, l'émergence d'une scène brittophone ou gallophone est souhaitable afin de sensibiliser un plus large public à nos langues, en Bretagne comme ailleurs.

Pour parvenir à faire apparaître une scène musicale bretonne professionnelle plus consistante en langues bretonne ou gallèse, la Région Bretagne apportera son soutien aux centres culturels et festivals ainsi qu'aux organisateurs occasionnels qui programmeront ces artistes.

Le fest-noz, genre musical qui caractérise éminemment notre singularité doit être soutenu, mais il reste parfois trop confiné à un public averti. Les initiatives d'ouverture, qui caractérisent l'esprit des festoù-noz, seront particulièrement soutenues, car elles permettent chaque année à un public nouveau d'être sensibilisé dans ce domaine. La région soutiendra tout le travail fait en amont avec la formation des chanteurs et musiciens.

### Le théâtre, le spectacle de rue, la danse... :

La pratique du théâtre permet de multiplier les possibilités d'accès à des créations diverses. L'interaction avec le public est plus évidente que dans la diffusion télévisée ou radio. De plus, les troupes de théâtre amateur ou professionnel incluant des amateurs, ou encore les troupes proposant des initiations en milieu scolaire, fournissent des occasions nombreuses de monter soi-même sur scène, ce qui est une école de voix, de diction, d'accentuation, et de confiance en soi. Actuellement, le théâtre en breton souffre d'un manque criant de moyens, le métier de comédien en breton étant souvent synonyme de sacerdoce. Il serait opportun de décloisonner les services langues de Bretagne et culture, de manière à ce que la programmation officielle des salles en Bretagne n'oublie pas le breton et le gallo, et soit même incitée à en programmer un minimum. Les structures comme les maisons du théâtre devraient proposer des formations en breton ou en gallo. Des aides à la location ou à l'achat de matériel pourraient d'une part faciliter la pratique du théâtre amateur de qualité, et d'autre part permettre de tourner dans des salles non équipées, parfois rurales, en accédant à une bonne qualité technique.

Une école de technique de voix en breton : en français, ces écoles existent et leur apport est indéniable. Les bases des techniques vocales sont indépendantes de la langue, mais en plus, en breton, l'accentuation, le travail du texte, doivent faire l'objet d'un apprentissage spécifique qui n'existe pas à l'heure actuelle. Pourtant, toute personne amenée à parler en public sur scène, devant une caméra ou un micro, devrait maîtriser ces techniques.





### L'édition bretonne :

La Région Bretagne soutiendra l'ensemble de la chaîne du livre, en particulier la première édition de nouveaux auteurs bretons, ainsi que les maisons d'édition professionnelles installées en Bretagne. Deuxième région française la plus dynamique, très loin derrière Paris en termes de nombres d'édition annuelle de nouveaux ouvrages, la Bretagne peut encore accroître sa créativité et son attractivité littéraire.

Les aides aux productions ou traductions en langues bretonne ou galloise seront également soutenues par la Région.

Sur le plan éducatif et pédagogique, le partenariat avec TES, qui édite des manuels scolaires en breton, sera largement amplifié pour répondre aux besoins des différentes filières plurilingues bretonnes.

## III.2) Les langues de Bretagne dans la vie économique et professionnelle

### a) Les langues de Bretagne dans l'entreprise

Nous souhaitons que la langue bretonne ou galloise intègre pleinement la vie quotidienne. Nous proposons de participer à hauteur de 50% à la réalisation (maquettes, traduction et impression) de signalétique bilingue dans tous les établissements recevant du public : commerces, cabinets médicaux par exemple.

Nous souhaitons renforcer la valorisation des langues dans le recrutement : ne plus hésiter à mettre en avant ces connaissances dans les CV. Nous proposerons aussi un site de recrutement en ligne pour pallier la défaillance des organismes publics classiques.

L'accès aux cours de langues bretonne et galloise dans la formation continue sera intensifié par une communication particulière et par une offre plus large de cours dans le cadre de la formation professionnelle, notamment en immersion.

Travailler avec des agences de marketing et de communication sur l'apport des langues en termes de positionnement produit et de gain en légitimité des produits proposant des packagings ou de la communication bilingue.

### b) Les langues de Bretagne dans les institutions et les services publics

L'usage de nos langues au sein des assemblées délibérantes et des administrations de Bretagne sera autorisé, avec traduction simultanée en français, conformément à leur nouveau statut de langue co-officielle. La maîtrise de la langue bretonne et/ou de la langue galloise dans les administrations sera encouragée tant dans la formation continue que dans la formation initiale et le recrutement.

À l'horizon 2027 : Tout nouvel agent en contact avec le public embauché par la Région Bretagne devra suivre un stage d'apprentissage du gallo et/ou du breton au cours de sa carrière. Les fonctionnaires territoriaux employés par la Région pourront également avoir le droit de consacrer 6 mois à l'apprentissage du gallo ou du breton, sans préjudice pour leur carrière.

En lien avec la politique forte en matière de respect de la toponymie, la Région pourra éditer un petit guide récapitulant les principaux termes bretons et gallo utilisés dans le libellé des adresses, afin qu'il soit possible pour toutes les Bretonnes et les Bretons qui le souhaitent de recevoir ou d'envoyer colis et documents dans leurs langues.

De façon générale, toute personne en Bretagne désireuse d'apprendre le gallo ou le breton verra son stage d'apprentissage et son salaire intégralement pris en charge par la formation professionnelle, en partenariat avec la Région Bretagne, pendant la durée de cette formation.



### III.3) Répondre aux besoins des communautés bretonnante et gallésante

#### a) Des outils pour des communautés numériques dynamiques

Le numérique fait partie intégrante de nos vies actuelles. Or, trop peu d'outils numériques existent ou sont connus de la communauté bretonnante ou gallésante. L'usage d'outils en français induit une rupture avec l'emploi usuel du breton ou du gallo et risquent, non seulement d'isoler nos langues de l'usage du numérique, mais également de générer un glissement progressif vers l'usage de la langue « du numérique » aux dépens du breton ou du gallo.

Chacun doit pouvoir avoir dans sa poche son téléphone avec au minimum les applis les plus courantes dans la langue de son choix, accès à un réseau social et à ses mails : la Région Bretagne doit s'engager fermement dans le financement de telles initiatives.

Il paraît donc important, dans un premier temps, de promouvoir les outils déjà existants auprès des utilisateurs, en s'appuyant notamment sur le pôle numérique de l'Office Public de la Langue Bretonne : logiciels dont l'interface est en breton, sites internet et cartographie GPS traduits, etc. Ces initiatives doivent être soutenues et promues également auprès de l'Institut du Galo, des locuteurs de langue gallèse afin d'augmenter la disponibilité de logiciels et de sites internet en gallo.

Il importe également de s'assurer que, dans les écoles bilingues ou en immersion, chaque élève puisse avoir accès à un maximum de logiciels traduits (traitement de texte, tableur, navigateur internet, etc). De fait, l'apprentissage de l'utilisation de l'outil numérique devra être lui aussi dispensé en breton ou en gallo.

Notons également que la plupart des outils numériques existants en langue bretonne sont des logiciels libres. Loin de l'image « élitiste » que ces outils peuvent avoir, les plus connus d'entre eux bénéficient déjà d'une interface en breton, grâce à un immense effort associatif (Firefox, Libre Office, Thunderbird, etc). Les logiciels libres sont le plus souvent conçus pour être adaptables et sont maintenus par des communautés dynamiques dans le monde entier. Outre leur flexibilité en termes de langue d'interface, ces logiciels sont également un gage, pour leurs utilisateurs, d'indépendance vis-à-vis de grandes entreprises étrangères du numérique. De fait, il y a autant de logiciels libres que d'utilisateurs : ainsi, la Région pourra soutenir les initiatives associatives qui voudraient s'emparer d'un outil pour l'adapter aux besoins des communautés gallésante ou bretonnante. En sensibilisant, en gallo ou en breton, les jeunes bilingues au fonctionnement d'un logiciel ou d'Internet, en donnant aux associations l'opportunité de créer des fablabs, en soutenant la formation aux outils du numérique en breton ou en gallo, la Région œuvrera à la pérennisation des langues de Bretagne. Mais elle donne également aux communautés bretonnante et gallésante les clés pour prendre le contrôle de ces technologies quotidiennes et ainsi participer à la souveraineté numérique de la Bretagne.

Parmi ces outils numériques, les réseaux sociaux sont devenus des lieux quasi incontournables de rencontres, d'échanges et de diffusion de l'information. Certains réseaux sociaux parmi les plus connus offrant une interface en breton, ont permis l'émergence de groupes d'utilisateurs employant la langue bretonne. Néanmoins, une véritable vie numérique en breton ou en gallo reste encore à généraliser : elle est pourtant nécessaire à la pérennité de nos langues dans la vie quotidienne, par les rencontres que ces réseaux peuvent permettre, et les initiatives qui peuvent en naître. Cela passe tout d'abord par une communication trilingue de la part des comptes officiels de la Région ainsi que la capacité à interagir avec les utilisateurs en breton et en gallo. Un recensement des groupes et réseaux bretonnants et gallésants déjà existants peut être également proposé. Enfin, à l'image des logiciels libres, la Région peut participer, directement par le biais de formations, ou indirectement par le soutien à des associations et autres initiatives, à la mise en place de réseaux sociaux décentralisés et libres (instances Mastodon par exemple). Ainsi, les Bretonnes et les Bretons seront libres de façonner leurs réseaux numériques, en gallo ou en breton.



## **b) Offrir la possibilité d'un quotidien vécu intégralement en breton ou en gallo**

La Région soutiendra tous les lieux recevant du public et engagés dans une démarche immersive en langue bretonne ou galloise. L'objectif est pour nos langues de retrouver un usage social en dehors du cadre des écoles ou bien des familles où elles sont encore parlées.

La Région favorisera particulièrement les ERP (Établissement Recevant du Public) offrant des synergies originales entre les acteurs de nos langues et le monde social, culturel ou économique.

Un ERP multipolaire sera expérimenté dans l'un des pays de Bretagne. Il pourra regrouper par exemple dans une structure centre d'hébergement : un centre de formation pour adultes en langue bretonne, une exploitation agricole de maraîchage type CAT avec moniteurs bilingues, un centre de résidence artistique en langue bretonne, une petite résidence de personnes âgées bretonnantes et autonomes, pour faire le lien avec les jeunes générations. Cette ruche celtique, véritable bouillon de culture, et inspirée des kibboutz en Israël, pourraient être baptisé et labellisé « Chaudron celtique », comme un écho à notre Histoire... Si l'expérience est probante elle pourrait être reconduite à d'autres pays de Bretagne.

# **IV) Les moyens financiers et institutionnels**

## **IV.1) Budget de la politique linguistique et culturelle**

Tout d'abord, la Région Bretagne demandera le transfert de compétences en matière linguistique et en matière d'éducation au gouvernement français, avec transfert des moyens financiers afférents.

La liste « Bretagne Ma Vie » augmentera de manière considérable le budget de la région consacré à la politique linguistique. Avec près de 8 millions d'euro actuellement, et moins de 1% du budget de la région, correspondant à un ratio de 2 euros par habitant, le budget actuellement consacré par le Conseil régional est trop dérisoire pour mener une vraie politique linguistique et traduit un manque de volonté.

Dès l'année 2022, le Conseil régional de Bretagne, dirigé par Daniel Cueff, consacrera à la politique linguistique un ratio de 7 euros par habitant, comme en Corse, soit la somme annuelle de 24 millions d'euro. Cet effort permettra de mener à bien tous les engagements souscrits devant les Bretonnes et les Bretons et notamment les bourses allouées aux futurs enseignants.

## **IV.2) Les compétences juridiques**

La modicité du budget actuellement consacré traduit également la secondarisation budgétaire, fiscale et juridique de la région Bretagne. Alors que la Corse et l'Alsace bénéficient désormais d'un statut particulier mieux adapté à leur situation, il n'en va pas de même pour la Bretagne.

Malgré de beaux discours sur l'Assemblée unique, il nous faut déplorer le refus de la majorité actuelle d'élaborer et de proposer aux Bretons comme à l'État le statut particulier qui conviendra à la Bretagne sur le fondement de l'article 72 de la Constitution.

A l'issue de la révolte des « bonnets rouges » de 2013, l'État semblait pourtant bien disposé à consentir à un tel projet, mais nos élus de la région n'ont pas trouvé le courage d'aller plus avant dans cette voie, pour des raisons de politique interne.

Une fois au pouvoir, la liste « Bretagne ma vie » élaborera un projet de statut particulier adapté à la Bretagne, autour de l'Assemblée unique pour nos cinq départements bretons, et de compétences élargies sur les plans budgétaire, fiscal, économique, environnemental, éducatif et linguistique.

Si le droit autorise des statuts différenciés, et parfois même de nature à offrir une certaine autonomie, au nom de quoi les Bretons refuseraient-ils de s'en saisir ? Une fois élaboré, après avis de la chambre consultative ras-





semblant les électeurs de nos cinq départements, ce projet pourra être voté solennellement par l'assemblée délibérante du Conseil régional. La volonté politique affichée devrait suffire à obtenir de l'État ce statut particulier dont bénéficient déjà d'autres collectivités. Au besoin, la région Bretagne envisagera une consultation de l'ensemble des électeurs.

### IV.3) Les politiques d'évaluation

Comme toute politique, la politique linguistique doit être évaluée par une autorité extérieure, en toute impartialité, selon les règles d'usage. On peine à comprendre pour quelles raisons le Conseil régional de Bretagne a toujours refusé d'évaluer les politiques qu'il a mises en place en la matière. Jamais il n'a été question de dresser le bilan de la Convention spécifique adoptée en 2015, ou d'expérimenter de nouvelles pédagogies comme le plurilinguisme. Comment imaginer se lancer dans la signature d'une nouvelle Convention spécifique avant d'avoir évalué la précédente et mis l'accent sur ce qui n'allait pas ?

Ce refus d'évaluer et de se confronter aux résultats de sa politique traduit un manque de lucidité et de courage politique de la majorité actuelle. L'échec de la politique linguistique actuellement menée par le conseil régional de Bretagne - avec 3% d'enfants scolarisés en classe bilingue, et un taux d'augmentation du nombre d'élève qui n'a jamais été aussi faible qu'en 2020 - n'est plus un secret pour personne. S'il est permis de se tromper, le refus d'affronter ses échecs est condamnable.

Une fois élue, la liste « Bretagne ma vie » fera procéder à l'évaluation complète de la politique linguistique menée dans le cadre de la Convention spécifique adoptée en 2015, par des universitaires locaux spécialisés en matière d'évaluation des politiques publiques. Elle expérimentera d'autres pédagogies, et notamment le plurilinguisme, fera procéder à leur évaluation, communiquera les résultats à l'ensemble de la population et en tirera toutes les conséquences, après avis du Centre universitaire de recherche pluridisciplinaire et créé à cet effet.

La politique linguistique, priorité de la liste « Bretagne ma vie », ne doit plus rester l'apanage d'un cénacle, mais doit pouvoir être discutée de manière démocratique.

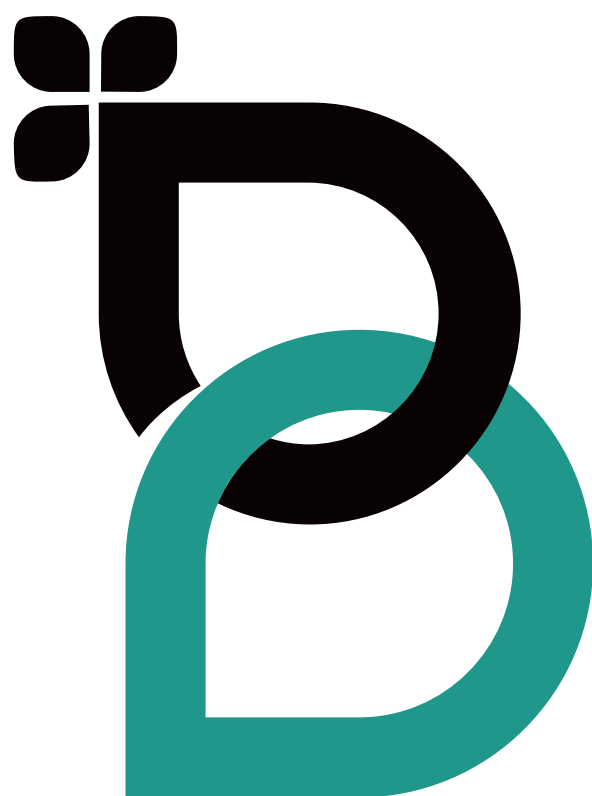
## V) Conclusion

Même avec un budget quasiment triplé et une volonté politique forte, la région ne pourra à elle seule mener à bien ce plan de sauvetage des langues de Bretagne

Elle devra obtenir de l'État une dévolution de pouvoir et les budgets y afférant, ce n'est pas acquis, mais on a vu à l'occasion de la loi Molac que la question linguistique pouvait transcender les étiquettes et réunir des élus politique de bords opposés.

Elle devra aussi pouvoir compter sur la motivation des Bretonnes et des Bretons, dans les familles pour la scolarisation des enfants, dans les associations culturelles, dans les entreprises, les collectivités locales etc. Afin que notre identité bretonne ne soit pas, en fin de compte, passée aux oubliettes de l'Histoire.







**Bretagne ma vie**  
& Daniel CUEFF